

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quinze, le 20 janvier à dix sept heures trente, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, Mme VAGINAY Sophie, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, DOUX Séverine, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, BOISSE Sandrine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, Jean-Michel, PAYOT Jean Michel, BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel), BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stéphane, PELLOUX Jacques, NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSE : M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan.

Délibération 2015 /03

**OBJET : TOUR DE FRANCE : ETAPE DIGNE LES BAINS / PRA LOUP –
ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE AU CONSEIL
GENERAL DES AHP.**

Le Conseil de Communauté,

Vu sa délibération prise lors de cette même séance autorisant le Président à signer la convention de partenariat à intervenir avec la Société Amaury Sport Organisation (A.S.O), le Conseil Général des Alpes de Haute-Provence et la commune d'Uvernet-Fours relative à l'organisation de l'arrivée de la 17^{ème} étape du Tour de France 2015 qui aura lieu le 22 juillet 2015 à Pra loup.

CONSIDERANT que cette convention prévoit le versement par le Conseil Général des Alpes de Haute-Provence de la somme de **210 000 € TTC** à la Société Amaury Sport Organisation (A.S.O) pour l'organisation de l'étape entre Digne les Bains et Pra-loup.

Vu le projet de convention tripartite entre le Conseil Général des AHP, la commune d'Uvernet-Fours et la CCVU prévoyant la participation financière respective de la commune d'Uvernet-Fours pour **40 000 € TTC** et celle de la CCVU a hauteur de **26 000 € TTC**.

CONSIDERANT l'intérêt communautaire de cette manifestation.

Su proposition du vice-Président chargé des activités de pleine nature,
Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'attribuer une participation financière d'un montant de **26 000 €** au Conseil Général des AHP pour aider au financement de l'organisation du Tour de France.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention à intervenir.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront été inscrits au Budget annexe tourisme 2015, **art 65733**.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
M. Jacques MARTIN.

